49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 7 18 FEVRIER 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Puisque Dieu a donné une loi naturelle à l'homme, il aurait dû lui donner les moyens pour la connaître intégralement, jusque dans ses conclusions éloignées.

Or : 1° il arrive que ces conclusions ne sont pas connues ; 2° quelquefois même deux lois naturelles sont en conflit sans qu'on puisse savoir laquelle doit l'emporter sur l'autre.

R. — Les deux observations relatées par notre correspondant prouvent simplement qu'en certains cas, des conclusions ou des applications de la loi naturelle ne sont pas connues avec certitude par certains hommes. Elles ne prouvent nullement que Dieu n'ait pas donné à l'homme les moyens de connaître la loi naturelle jusqu'en ses conclusions les plus éloignées. Ces moyens sont, d'ailleurs, en fait, extrêmement variés. Le premier, le moyen fondamental et mis à la portée de tous les hommes normaux, c'est l'exercice de la raison humaine. Mais cet exercice lui-même, pour aboutir au résultat désiré, requiert souvent des adjuvants : enseignement direct, éducation, influence du milieu et, dans l'ordre surnaturel présent, enseignements de l'Eglise et illuminations de la grâce qui viennent fréquemment renforcer et préciser la loi naturelle et ses conclusions.

Il n'est donc pas juste de dire que Dieu n'a pas donné à l'homme les moyens de connaître intégralement, jusque dans ses conclusions éloignées, la loi naturelle. Il serait plus exact d'affirmer que l'homme ne sait pas toujours découvrir ces moyens ou en user ; ou encore que l'activité normale des causes secondes (que Dieu ne saurait souvent contrecarrer sans miracle) s'oppose parfois à l'usage correct de ces moyens. Nous retrouvons ici, en somme, l'objection si fréquemment apportée contre la volonté salvifique de Dieu à l'égard des petits enfants morts sans baptême. Dieu a mis à leur disposition le moyen de salut : le baptême. Mais ce moyen ne leur est pas toujours appliqué, pour des causes que la providence de Dieu ne saurait, dans sa sagesse, contrecarrer.

* *

La difficulté ici soulevée n'a pas échappé à S. Thomas qui l'a traitée tout au long dans la *Somme théologique*, à propos de l'oblitération de la loi naturelle chez l'homme (Ia-IIæ, q. 94, a. 6). Au corps de l'article, le Docteur Angélique rappelle qu'il est dans la loi naturelle diverses sortes de préceptes. Dans l'art. 4 et l'art. 5, il avait établi qu'à la loi naturelle appartiennent d'abord des préceptes très généraux, par exemple : « ce qui est bon doit être pris » ; « ce qui est mauvais doit être rejeté » ; puis, immédiatement apparentés à ce principe, d'autres principes qui en sont comme l'application la plus générale : « est bon, tout ce qui favorise la raison, l'individu, l'espèce. » Ces premiers principes n'ont pas besoin d'être démontrés ; il sont connus et admis de tous et jamais ils ne peuvent être effacés de la raison humaine d'une façon universelle. Ce qui peut, dans la pratique, être obnubilé, c'est l'application qu'un homme déterminé peut en faire à son cas particulier : la passion porterait l'homme à agir contre la raison ; c'est même là l'explication psychologique de la possibilité du péché.

A côté de ces premiers principes, viennent ensuite, dans la loi naturelle, certaines déductions premières, qui commencent à porter sur le mode dont doit être conservé le bien de la vie individuelle, de la vie de l'espèce, ou encore de la vie de la raison. Mais ici, même en tant qu'elles se rapprochent des tout premiers principes et appartiennent, pour autant, à la loi naturelle ellemême, ces déductions ne sont déjà plus absolument à l'abri de la corruption. Elles peuvent s'effacer de la raison de certains hommes, non seulement dans tel cas particulier où la passion les porterait à agir contre les données de leur raison, mais d'une façon universelle, en telle sorte que la connaissance de ces déductions n'existent déjà plus en eux. Le P. Cathrein donne comme exemples de ces oblitérations des principes déduits, les errements de certains peuples relativement au suicide, au meurtre des parents, au vol, etc. [1]. S. Thomas semble bien ramener le Décalogue à ces déductions premières et générales, tirées des principes tout à fait premiers et communs de la loi naturelle (cf. Ia-IIæ, q. 100, a. 3).

Avec le Docteur Angélique *(ibid.)*, nous devons admettre des conclusions plus éloignées et plus particulières, tirées de la loi naturelle « par la lumière des sages. » Ce sont les déterminations positives de la loi naturelle, lesquelles peuvent varier à l'infini, suivant la diversité des condi-

[1] Cf. *Philosophia moralis*, Fribourg-en-B., 1915, n. 235, p. 175

tions particulières des divers hommes. La loi naturelle prescrit en général de s'en tenir à toute détermination faite par une raison « raisonnable » ou « autorisée » ; mais elle-même ne contient aucune détermination de cette sorte. D'où l'on conçoit facilement que, selon les divers cas ces déterminations pourront recevoir de multiples changements, sans que la loi naturelle y soit en elle-même aucunement intéressée.

Cette doctrine thomiste des principes premiers de la loi naturelle et des applications et conclusions plus ou moins immédiates qu'on en peut faire, suggère au R. P. Pegues les réflexions suivantes :

« Quant à la permanence de la loi naturelle, comme lumière éclairant chaque homme dans ses actions humaines, elle est absolue en ce qui est du tout premier principe ; elle l'est aussi, comme lumière générale, pour ce qui est des premiers principes découlant du tout premier ; mais quelquefois cette lumière générale peut être obnubilée, dans tel cas particulier, par la passion : elle l'est, par rapport au bien de la raison, toutes les fois qu'on pèche ; par rapport au bien de l'espèce, quand on pèche contre nature ; et par rapport au bien physique de l'individu si, par exemple, un homme se suicide. Mais, dans ces divers cas, la lumière du principe en lui-même demeure ; sa vertu ou son efficacité pratique est seulement paralysée et empêchée. D'autres fois, et s'il s'agit non plus des tout premiers principes, mais des conclusions même très immédiates qui en découlent, il se pourra que la lumière du principe soit non seulement momentanément obnubilée et sa vertu paralysée, mais aussi totalement éteinte et détruite en certains hommes : au point que ces hommes-là considèreront comme chose bonne, même dans leur raison pratique générale, ce qui en réalité est chose mauvaise et condamnée par la loi naturelle. Ces cas sont nécessairement rares et supposent toujours une dépravation qui atteint en quelque sorte la nature elle-même. » *(Commentaire littéral,* t. IX, p. 100).

En ce qui concerne les conclusions plus éloignées, nous avons vu que la loi naturelle n'est plus en cause.

En conséquence :

1° Nous nions absolument que Dieu n'ait pas donné à l'homme le moyen de connaître même les conclusions les plus éloignées de la loi naturelle. Mais ces moyens peuvent eux-mêmes être rendus inefficaces ou même employés positivement en faveur de fausses applications, en raison d'influences extrinsèques ou intrinsèques à l'homme, déchu par le péché originel et soumis par là-même à bien des déficiences d'ordre intellectuel et moral. Mais, même en cette hypothèse, nous affirmons que Dieu a placé le remède à côté du mal, encore qu'il puisse arriver que, par sa faute personnelle ou par le concours inévitable des circonstances, le remède ne puisse, en tels cas déterminés, atteindre son but et produire son effet.

2° Lorsque les conclusions éloignées ou même parfois immédiates de la loi naturelle ne sont pas connues des hommes, la loi naturelle elle-même n'est pas atteinte par cette ignorance, parce que cette ignorance ne porte que sur ses applications concrètes et particulières.

3° En fin de consultation, notre correspondant affirme qu'il y a parfois conflit entre deux lois naturelles, avec impossibilité de savoir en quel sens doit être tranché le conflit. Nous aurions aimé qu'il citât quelque exemple. Un conflit réel ne saurait être envisagé que touchant certaines applications lointaines ; mais ici, nous avons déjà dit qu'interviennent d'autres facteurs que la connaissance de la loi naturelle.

Q. — Tanquerey dans sa *Brevior moralis Synopsis* enseigne que l'idolâtrie, de quelque cause qu'elle vienne, est péché grave : « Omnis autem idololatria est peccatum grave, imo gravissimum post peccata quæ adversantur virtutibus theologicis. » *(De virtute Religionis,* p. 106). Pourtant certains prêtres excusent facilement l'idolâtrie sous prétexte d'ignorance invincible du vrai Dieu. Dans ce cas-là nous aurions des idolâtres qui ne vivraient pas en état de péché mortel, mais en état de grâce, sans cependant connaître ni aimer le vrai Dieu. Cette conception est-elle admissible ?

R. — Quand les théologiens parlent de péché grave, il faut toujours sous-entendre péché formel, c'est-à-dire commis avec l'advertance et la liberté suffisantes. C'est en ce sens qu'on peut dire que l'idolâtrie, de quelque cause qu'elle provienne, est toujours péché grave.

« L'idolâtrie peut être ou simplement *externe,* matérielle [1] et simulée, ou *interne,* c'est-à-dire formelle. La première existe lorsque, poussé par la crainte ou par un motif analogue, l'homme simule extérieurement l'adoration des idoles, sans cependant consentir intérieurement à cet acte. Ce fut le cas des chrétiens sacrifiant ou brûlant de l'encens aux idoles par crainte des tourments. La seconde existe lorsque l'idolâtrie a une véritable intention d'honorer une simple créature d'un culte divin, ce qui peut se concevoir de deux façons différentes : l'idolâtrie, en effet, peut ici être *parfaite* ou *imparfaite.* L'idolâtrie parfaite existe lorsque quelqu'un rend de plein gré les honneurs divins à une créature, mais avec la conviction que cette créature est vraiment un dieu. En ce cas, l'idolâtrie est jointe à l'infidélité : c'est l'idolâtrie des peuples païens actuels. L'idolâtrie imparfaite est le péché de celui qui sait fort bien l'inanité des idoles, et cependant, mû par un sentiment de haine de Dieu ou par un désir d'obtenir du démon quelque avantage, rend un culte divin à l'idole qu'il sait vaine [2]. »

La question posée par notre correspondant concerne donc uniquement l'idolâtrie formelle et parfaite. Il est assez difficile de dire si l'idolâtrie formelle et parfaite est compatible avec l'état de grâce. Ce qu'on peut assurer, c'est que « procédant toujours d'une ignorance plus ou moins invincible, elle est moins coupable que l'idolâtrie imparfaite, qui procède d'une volonté parfaite [3]. »

Génicot-Salsmans, après avoir rappelé la malice

[1] Ce qui ne veut pas dire : péché purement matériel.
[2] A. Michel, *Dict. de Théol. cath.,* art. *Idolâtrie,* t. VII, col. 668-669.
[3] *Ibid.,* col. 669.

objective de l'idolâtrie, même parfaite, moindre cependant que la malice de l'idolâtrie imparfaite, ajoute en parlant de la première : « *Hæc enim ob ignorantiam aliquomodo* subjective *excusatur*[1]. » Dieu seul peut savoir jusqu'à quel point elle est excusable.

Ce qui est certain, c'est qu'une telle idolâtrie, toute négative, et qui croit rendre hommage à la divinité, est tout à fait compatible *avec les grâces actuelles* qui peu à peu prépareront l'âme de cet idolâtre, subjectivement de bonne foi, à l'acte de foi salutaire et à la justification.

La conception que notre correspondant soumet à notre jugement n'est donc pas absolument à rejeter. Mais il y faut mettre des nuances et une marche progressive vers la vérité et l'amour de Dieu.

Q. — Une jeune fille de mon Catéchisme de persévérance m'a posé une question embarrassante (du moins pour moi). La voici :

« Il est dit, dans le récit de la résurrection de Lazare, que celui-ci, quand le Maître se présenta devant son tombeau, était mort depuis quatre jours. Où était son âme pendant ce temps-là ? »

R. — En principe, l'âme séparée du corps ayant une existence analogue à l'existence des purs esprits n'est pas, par elle-même, en un lieu. Elle est, en soi, indépendante du lieu. Bien plus, alors que l'esprit angélique, esprit pur et absolument indépendant du corps, peut « être en un lieu » par son action, c'est-à-dire par l'application de son activité libre à ce lieu, un tel mode de présence est naturellement impossible à l'âme séparée. L'action de l'âme sur les choses extérieures semble, en effet, nécessiter son union au corps ; c'est par *son* corps que l'âme agit localement, et se trouve localisée en un lieu déterminé. Séparée du corps, elle ne possède plus d'action ni de présence locale. On peut dire qu'elle *est*, mais non pas qu'elle est ici ou là.

Par conséquent, la question posée par la jeune fille ne doit pas, en réalité, être posée. Les âmes séparées du corps momentanément, comme ce fut le cas de l'âme de Lazare, ne sont localisées nulle part et semblent être restées privées de sentiment et de conscience.

A titre de renseignement, nous indiquons une autre solution, formulée par S. E. le cardinal Lépicier, dans son livre *Le Monde invisible* (voir *Ami* du 21 janvier, p. 36) :

« L'âme désincarnée non seulement ne possède pas le pouvoir naturel de mouvoir des corps, même celui auquel elle était unie pendant la vie, mais ne peut même pas se mouvoir elle-même, ayant perdu par la mort ce pouvoir de locomotion qu'elle possédait, étant unie au corps... Par conséquent, l'âme, après la mort, non seulement est incapable de mouvoir un corps quel qu'il soit, mais elle ne peut même pas se déplacer d'un lieu à un autre. Elle doit naturellement demeurer pour ainsi dire immobilisée dans un lieu déterminé... ; elle doit nécessairement adhérer à quelque élément matériel, cet élément étant une condition essentielle de sa localisation. De fait, l'élément matériel par lequel l'âme est localisée est, comme la foi nous l'enseigne, ou le ciel, ou l'enfer, ou le purgatoire... Si l'on demande pourquoi l'âme séparée, au cas où elle n'aurait pas été destinée, par ses mérites ou démérites, à un lieu de bonheur parfait dans le ciel, de malheur complet en enfer, ou d'expiation dans le purgatoire, *serait obligée de demeurer immobile là où sont ses cendres*, la réponse est que, n'ayant plus aucune relation avec les corps, excepté toutefois son propre corps envers lequel elle conserve un certain ordre de dépendance, ...elle doit, sauf une disposition spéciale et extraordinaire de la Providence, demeurer dans sa propre dépouille, non pas comme une forme demeure dans la matière qui lui est propre, ni comme une force de mouvement dans une matière qui est sienne, mais seulement comme dans un corps qui lui a appartenu et avec lequel elle a eu, pendant la vie présente, des liens intimes... » (P. 228-230).

D'après cette solution, l'âme de Lazare serait restée dans le tombeau, près du cadavre.

Q. — Comment réfuter cette objection ? « Dieu n'a pu donner aux créatures que ce qui pouvait *leur* être utile. Dès lors, pourquoi des choses qui *semblent* inutiles ? Le poil, les ongles qui ont une utilité chez la brute n'en ont plus chez l'homme. On trouve des bêtes pourvues d'organes dont elles ne peuvent pas se servir, par exemple les singes ont tout ce qu'il faut pour parler et cependant ne parlent pas. Certaines bêtes ont des queues trop courtes pour qu'elles puissent leur être d'une utilité quelconque. »

R. — Nous avons souligné deux mots où gît l'équivoque. Dieu a donné aux créatures ce qui est utile, sinon à elles en particulier, du moins à l'ordre général. De plus, bien des choses nous « semblent » inutiles, qui, en réalité, sont d'une utilité incontestable. Notre correspondant estime que le poil et les ongles sont parfaitement inutiles chez l'homme. Comme si les ongles ne préservaient pas l'extrémité des doigts et comme si les poils ne faisaient pas partie de tout un système auquel se rattachent les cheveux, dont personne parmi les chauves ne niera l'utilité ! Et qui pourra prouver que les singes ont « tout ce qu'il faut pour parler », et que cela leur est, en dehors d'une parole impossible d'ailleurs, totalement inutile ? Enfin notre correspondant paraît bien sûr de sa science zoologique pour oser affirmer que les queues « trop courtes » de certains animaux sont inutiles. Nous n'oserions en dire autant...

Quoi qu'il en soit de ces exemples de détail, une vérité supérieure à toutes contingences doit être affirmée, c'est que le rôle de la Providence divine ne doit pas être estimé à la mesure de notre clairvoyance bornée :

« Il ne faut pas raisonner de la même manière touchant l'homme qui a le souci d'un bien particulier et touchant le Pourvoyeur suprême. Le premier exclut autant qu'il le peut tout défaut de ce qui est commis à sa charge ; mais le second, crainte d'empêcher le bien du tout, permet qu'il arrive quelque mal dans tel ou tel cas particulier. C'est pourquoi les destructions et les défaillances

[1] *Institutiones Theologiæ moralis*, Bruxelles, 1927, p. 206.

qui se constatent dans les choses de la nature sont à bon droit considérées comme contraires à telle nature particulière ; mais elles n'en sont pas moins dans l'intention de la nature générale, en tant que le mal de l'un tourne au bien de l'autre ou au bien de tout l'univers. Car la destruction de l'un est toujours la génération de l'autre, génération par laquelle l'espèce se conserve. Dieu donc étant Providence universelle de tout l'être, il lui appartient de permettre certains défauts à l'égard de telles choses particulières, afin que ne soit pas compromis le bien de l'univers. S'il s'opposait à tous les maux, beaucoup de biens feraient défaut à son œuvre entière. Sans la mort de beaucoup d'animaux, la vie du lion serait-elle possible, et la patience des martyrs sans la persécution des tyrans ? [1] »

Ce texte de l'Angélique Docteur nous rappelle opportunément qu'il ne faut pas juger de l'utilité de certaines choses par le bien qui en revient ou nous paraît en revenir à tel sujet déterminé. L'utilité que doit présenter toute créature est à juger, dans les desseins de la Providence, d'après l'ensemble de l'univers. Ainsi, sans descendre à l'examen de tel ou tel être en apparence inutile, bien des choses qui « semblent inutiles en tel sujet déterminé » trouvent une place honorable et normale dans l'ordre général [2].

L'objection formulée par notre correspondant n'est pas d'aujourd'hui. Nous en trouvons des échos non seulement dans les écrits des Pères [3], mais encore dans les préoccupations philosophiques des Stoïciens, lesquels s'evertuaient à trouver une raison utilitaire à tous les êtres sans exception, punaises, souris, barbe, mamelles viriles [4].

Q. — Un pénitent s'accuse d'avoir eu « malas relationes cum mulieribus in domibus prostitutionis ». Le confesseur l'interroge : « Etes-vous marié ? » Sur sa réponse affirmative, le confesseur l'oblige, avant d'avoir « relationes cum uxore, » d'aller se faire examiner par un médecin, au cas où il serait contaminé (ce qui est fort probable). — Le pénitent refuse d'obéir, sous prétexte que cela lui coûterait trop cher. — Le confesseur essaie de le convaincre, mais inutilement. Enfin, voyant que tout cela est inutile, il le renvoie en lui refusant l'absolution.

Que penser de la conduite du confesseur ? Est-elle à imiter ?

R. — Avertir le pénitent des obligations contractées par lui du fait de son péché c'est le rôle du confesseur. Il y est obligé *sub gravi* tant par charité que par devoir d'état.

Le confesseur en question s'en est acquitté avec zèle. Tout de suite il a, par la question qui s'imposait, enquêté sur l'état de son pénitent. Celui-ci est marié. Ses actes adultères par conséquent revêtent donc la malice spéciale de ce péché. Mais son état lui impose des devoirs que désormais il ne saurait accomplir comme auparavant, car, contaminé peut-être par lesdites relations coupables, il ne saurait sans risque grave pour la santé de son épouse lui rendre le devoir conjugal. Cette perspective de contaminer son épouse saine lui interdit les relations conjugales, tant du moins qu'il n'aura pas la certitude d'être lui-même non contaminé. De cela le confesseur bien avisé lui donne l'avertissement. Et c'est bien.

C'est bien. Car le devoir de l'abstention des relations conjugales s'impose *sub gravi* au pénitent dans le doute. D'autre part, l'urgence de satisfaire aux demandes légitimes de son épouse, qu'il risquerait d'exposer à l'incontinence par ses délais prolongés, lui crée l'obligation de dissiper au plus tôt toute incertitude. Le confesseur est donc encore bien avisé en lui enjoignant de prendre les moyens de sortir d'un doute néfaste qui le met dans l'impossibilité de remplir son devoir.

Parmi ces moyens, le plus expéditif, le plus sûr aussi, serait sans doute d'aller consulter un médecin. Il se présente tout de suite à l'esprit du confesseur, qui ne manque pas de l'indiquer aussitôt à son pénitent. Mais, c'est ici que la question se corse : ce moyen, le confesseur ne se contente pas de l'indiquer, il l'impose et sous peine de refus de l'absolution, que de fait il refuse. Avait-il le droit d'agir ainsi ?

Indiquer le moyen, certainement le confesseur pouvait le faire ; mais, à notre avis, il ne pouvait pas l'imposer sous peine de refus d'absolution. Pourquoi ? Parce que ce moyen apparaissait au pénitent comme extraordinaire, difficile, trop coûteux. Et de fait, c'est un moyen extraordinaire. On sait que les tares vénériennes ne tardent pas à se révéler d'elles mêmes à bref délai, sans qu'il soit besoin d'aller consulter le médecin. Le moyen ordinaire était donc d'attendre quelques jours. D'autre part, la consultation du médecin, quand elle se fait dans l'apparat scientifique complet en usage dans les cliniques, suppose généralement une observation méticuleuse, des prélèvements et analyses du sang et des humeurs. Procédé certainement très coûteux, et qui devient facilement un moyen extraordinaire pour des bourses moyennes [1]. Or, si l'on n'est pas tenu pour la garde de sa santé aux moyens extraordinaires, surtout quand il en existe d'ordinaires, plus à portée et non moins certains, à plus forte raison quand il s'agit d'un simple diagnostic à établir, le confesseur non plus n'a pas le droit de les imposer sous peine de refus d'absolution.

Il aurait donc bien agi s'il s'était borné à imposer au pénitent, sous peine même de refus d'abso-

[1] S. Thomas, *Somme théol.*, Ia, q. 22, a. 2, ad 2 ; trad. A. Sertillanges, *Dieu*, t. III p. 152-153

[2] Voir, sur ce point, Billuart, *Cursus theologicæ*, t. I, dissert. IX, *De Providentia*, § II, *Solvuntur objectiones*, obj. 1.

[3] Voir S. Ambroise, *Hexaemeron*, l. III, c. 9; S. Isidore, *De Summo bono*, l. 1, c. 9, cités par Billuart.

[4] Cf Plutarque, *De stoïcorum repugnantiis*, et Cicéron, écrits philosophiques, surtout *De natura deorum* et *De finibus bonorum et malorum* ; Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, Leipzig, 1909, t. III, 1re partie, p. 173 et suiv.

[1] A moins qu'il n'existe des dispensaires gratuits pour ce genre de maladie.

lution, de s'assurer, avant d'avoir des relations avec son épouse, qu'il était indemne, et en indiquant, en conseillant même le moyen qui lui semblait le plus efficace. Mais il outrepassait son droit en imposant ce moyen extraordinaire et en refusant l'absolution à son pénitent récalcitrant.

Q. — Que penser de cette preuve, apportée par le P. Garrigou-Lagrange (*De revelatione*, t. I, p. 255), pour démontrer la réductibilité du principe de causalité au principe de contradiction ? Je la résume :

« Le principe de causalité s'énonce ainsi : « Tout être contingent est produit par un autre. » Or, un être contingent est « *non a se* » par définition, puisqu'il peut être ou ne pas être (il n'a pas en lui la raison de son existence). S'il n'est pas produit par un autre, il est donc « *a se* ». Et voilà la contradiction ! Donc, nier le principe de causalité est non seulement inintelligible, mais conduit à l'absurde. »

N'y a-t-il pas là une pétition de principe ? On ne peut dire, semble-t-il, que le contingent est *a se*, s'il n'est pas *ab alio*, qu'en posant d'abord ce principe qu'un être est ou *a se* ou *ab alio* : ce qui n'est qu'une autre formule du principe de causalité, lequel est précisément en question.

R. — Sans doute, il est impossible d'affirmer que l'être contingent est *a se*, s'il n'est pas *ab alio*, si l'on ne pose pas tout d'abord le principe général qu'un être est ou *a se* ou *ab alio*. Mais l'une et l'autre formule se rattachent, en définitive, en raisonnant par l'absurde, au principe premier de contradiction ou d'identité.

Si nous voulions mettre une hiérarchie dans la réductibilité des principes premiers du raisonnement les uns par rapport aux autres, il faudrait dire que le principe de causalité se résout, par l'analyse, au principe de raison suffisante ; et le principe de raison suffisante se rattache au principe d'identité *par une réduction à l'impossible*. C'est ce que le P. Garrigou-Lagrange a fait dans le paragraphe cité. Mais il n'y a pas de pétition de principe, précisément parce qu'on raisonne ici par l'absurde, et que, par l'absurde, on aboutira toujours au principe d'identité.

Relisez l'article du même auteur : *Comment le principe de raison d'être se rattache au principe d'identité, d'après S. Thomas*, dans la *Revue Thomiste* de sept. 1918, article reproduit dans *Le sens commun, la philosophie de l'être et les formules dogmatiques*, p. 208 (Paris, Desclée, de Brouwer et Cie).

LITURGIE

Q. — Un paroissien a demandé à Titius son curé une messe de funérailles *corpore præsente* le jour de S. Michel, titulaire de son église, dont la solennité extérieure, en vertu d'un indult spécial, avait eu lieu l'avant-veille dimanche 27, dans son église dédiée à l'Archange. — Titius a refusé d'accorder la messe des funérailles ; mais croyant bien faire et consoler une famille chrétienne éprouvée, il a accordé la célébration de la messe chantée de la fête, avec *Gloria, Alleluia, Credo*, ornements blancs, *corpore præsente*. Il a permis la sonnerie *more funebri* à l'élévation. Sitôt la messe festivale terminée, il a procédé à l'absoute. — Un laïque considérable qui assistait à la cérémonie a manifesté sa surprise. Caius et Sempronius, jeunes vicaires de St-Michel, récemment sortis du séminaire et fervents liturgistes, ont critiqué tout à la fois le refus et les concessions de Titius. Ce dernier, désirant s'éclairer sur la conduite à tenir dans ces cas difficiles, a recours à vos lumières.

1° Pouvait-il permettre la sonnerie *more funebri* pendant la messe festivale de S. Michel ?

2° Pouvait-il, *corpore præsente*, célébrer la messe chantée de S. Michel, qui comporte ornements blancs, *Gloria, Alleluia, Credo* ?

3° Le défunt avait-il droit en la circonstance à la messe chantée de *Requiem*, et dans le cas d'un défunt de famille pauvre, ce défunt pauvre aurait-il droit à la messe basse de *Requiem*, toujours *corpore præsente*, et dans ces mêmes circonstances liturgiques ? Le droit des fidèles va-t-il jusque là ?

R. — Avec Caius et Sempronius, nous critiquons à la fois le refus et les concessions de Titius qui a erré sur toute la ligne.

Ad I et II. Sauf pour les enfants baptisés morts avant l'usage de la raison [1], il n'est jamais permis de chanter, à l'occasion d'une sépulture, la messe du jour en présence du cadavre. Si la messe des funérailles est interdite ce jour-là et qu'on ne veuille ou ne puisse procéder à l'inhumation à un autre moment, on doit soigneusement écarter le cercueil et tout appareil funèbre pendant la célébration de la messe, qui est celle du jour [2]. Quant aux sonneries de cloches *more funebri* à ce moment, il va de soi qu'elles ne sauraient pas plus être tolérées que le catafalque ou les tentures noires ; ces sonneries funèbres sont même expressément prohibées aux obsèques qui se font les jours de grande solennité [3], c.-à-d. ceux où la messe des funérailles est interdite [4].

Ad III. Oui, le défunt avait droit à la messe chantée de *Requiem* et aurait eu droit à la même messe *lue* permise en pareil cas pour les défunts de famille pauvre. Lorsqu'une fête double de 1re classe primaire de l'Eglise universelle, la fête de la Dédicace ou celle du titulaire de l'église propre, ou encore celle du patron principal du lieu... etc., est transférée au dimanche quant à la solennité extérieure, la messe des funérailles est interdite le dimanche où est célébrée la solennité, mais elle est permise le jour même de la fête [5].

Q. — A quel moment changer le conopée et l'antipendium, soit dans une chapelle ou église dans lesquelles l'Office est récité, soit dans les autres ?

R. — I. Là où l'Office canonique est récité, les parements d'autel (antipendium et conopée) se changent après les Complies, si l'Office du jour a eu les secondes Vêpres ; si l'on fait *totum de sequenti* ou même seulement *a capitulo de se-*

[1] Cf. S. R. C., 8 févr. 1879, 3481, ad II ; 30 janv. 1881, 3510.

[2] Ce point a été traité en détail par l'*Ami* 1932, p. 77 ; cf. aussi l'*Ami* 1927, p. 542.

[3] S. R. C., 27 janv. 1883, 3570, ad I ; 15 janv. 1897, 3946.

[4] S. R. C., 8 janv. 1904, 4130, ad I.

[5] *Add. et Var. in Rubr. Miss.*, tit. III, n. 4 ; Brehm, *Synopsis add... in rubr. Miss.*, p. 182 et p. 28, n. 45-46 ; *Ami* 1927, p. 542.

quenti, alors il faut procéder au changement de la garniture avant les Vêpres.

II. Là où ne se célèbrent pas les Heures, il convient de procéder équivalemment : si la fête du jour comporte les secondes Vêpres, on attendra jusqu'à la nuit, c.-à-d. au coucher du soleil, lorsqu'on sonne l'*Angelus* par exemple ; si au contraire la fête du lendemain l'emporte, il vaut mieux changer dans le courant de l'après-midi, afin de mieux faire apparaître aux yeux de tous que la fête est en quelque sorte déjà commencée, surtout s'il s'agit d'une grande solennité.

Q. — Dans certains diocèses, il est d'usage de célébrer une messe à l'occasion des funérailles des petits enfants. A quel moment doit-elle se célébrer ? Le Rituel est muet sur la question. Doit-elle se célébrer immédiatement après l'entrée du corps à l'église, donc avant l'antienne *Hic accipiet* ? Ou bien doit-on d'abord chanter cette antienne, le psaume, reprise de l'antienne, messe, *Kyrie eleison, Pater noster*, etc. ?

R. — La célébration d'une messe à l'occasion des funérailles des petits enfants n'étant qu'un simple usage particulier à quelques diocèses, il n'est pas étonnant que les livres liturgiques de l'Eglise universelle n'aient rien précisé à son sujet. Comme par ailleurs il est au pouvoir des évêques de conserver cette coutume dans les diocèses où elle existe [1], il leur appartient également d'en préciser l'ordonnance.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait scinder en deux parties le rite prescrit par le Rituel Romain, pour y intercaler la célébration d'une messe de simple dévotion, non prévue par les rubriques. La meilleure manière de procéder en pareil cas semble être celle que l'archidiocèse de Paris a soumise au jugement de la S. C. des Rites, qui l'a approuvée pour lui :

« In exequiis parvulorum usus invaluit in Archidiœcesi Parisiensi ut Missæ vel Vesperæ celebrentur, prout respective ante vel post meridiem absolvuntur. Missa vero de die vel votiva dicitur juxta Rubricas, et Vesperæ cum cantu habentur de die, vel votivæ de parvo Officio B. M. V. Absoluta Missa, vel cantatis Vesperis, dicitur ad feretrum Antiphona : *Hic accipiet* et reliqua uti in Rituali Romano. Exposcitur itaque ut hic usus familiis parvulorum acceptissimus ac pietati maxime favens retineri valeat. — Resp. Affirmative ; sed Missa votiva de Angelis legatur vel cantetur, diebus tantum a Rubrica permissis [2] ».

Q. — 1° Nous avons des églises au chœur très profond, terminé du côté des fidèles par la table de communion. — Quelques confrères, au jour des funérailles, placent le catafalque, et donc le cadavre en ce chœur. De même ils y admettent, au jour de mariage, les futurs et le cortège. Mais, entre l'autel et ce catafalque, entre l'autel et les futurs époux, ils dressent une balustrade mobile dans toute la largeur du chœur. Ils se croient en règle ainsi. — D'autres hésitent. — D'autres enfin condamnent absolument cette manière de faire, disant que la balustrade mobile n'empêche pas cet espace, ainsi envahi, d'être le chœur de l'église, et dans un chœur d'église on ne peut admettre, disent-ils, ni représentation mortuaire, ni cortège nuptial.

2° L'ai-je imaginé ou l'ai je lu quelque part (je ne retrouve plus où), que, dans une église, le maître-autel seul doit avoir un tabernacle ; ou, pour dire plus juste, un seul autel doit avoir un tabernacle ?

3° Peut on consacrer une église dont le maître-autel seul a une table de pierre — les petits autels ayant seulement une pierre d'autel mobile (seul le maître-autel est en pierre, tout entier), les petits autels étant en bois, sans pierre, mais avec pierre d'autel mobile ?

R. — Ad I. Les auteurs s'accordent à admettre les laïques dans le chœur, sous réserve de certaines conditions, telle que l'apposition d'une balustrade mobile entre eux d'une part, le clergé et l'autel d'autre part, et pourvu que les fidèles ne prennent point place dans les stalles vides. Ainsi, par ex., Hægy : « Si le chœur était très spacieux et le clergé peu nombreux, on pourrait, au besoin, diviser le chœur, en diminuant l'espace réservé au clergé, et admettre les laïques dans l'autre partie, devenue ainsi comme un prolongement de la nef ; mais ce serait à condition qu'il y eût, entre les deux parties, une séparation marquée, et que les laïques n'occupassent point les stalles vides. On ne peut jamais considérer comme disponible, ni par conséquent remplir de chaises pour les laïques, l'espace compris entre les deux rangs de stalles occupées par le clergé [1]. » Il va de soi que cette règle s'applique aussi bien au catafalque qu'à un cortège nuptial. Le mode de séparation du chœur et de la nef est affaire purement conventionnelle : il peut consister aussi bien en une simple balustrade que dans un détail architectural, tel qu'une différence de niveau ou de largeur.

Ad II. Le tabernacle ne fait pas partie essentielle de l'autel, et il n'existe aucune loi ni aucun texte obligeant à avoir un tabernacle par autel. Il n'est même pas requis que le tabernacle prévu pour la conservation du St-Sacrement soit placé sur l'autel majeur [2]. Cependant, si le tabernacle est à l'autel majeur, il peut être utile d'en avoir un autre également à quelque autel latéral dans certains cas, et ce conseil serait même de rigueur si le St-Sacrement devait rester exposé en tout temps à l'autel majeur [3].

Ad III. Pour consacrer une église, il suffit qu'un seul autel ait la table entière faite de pierre, et il n'est pas nécessaire que ce soit le maître-autel, bien que cela convienne ; le texte du Code ne laisse aucun doute à cet égard [4]. Et dans le corps du Pontifical Romain, le rite de la consécration d'une église ne prévoit en même temps que la consécration d'un seul autel ; c'est seulement dans le Supplément du Pontifical qu'est donné le rite *De Ecclesiæ Dedicatione seu Consecratione si plura Altaria simul consecrentur*.

---

[1] *Cf.* S. R. C., 30 janv. 1881, 3510.
[2] S. R. C., 8 févr. 1879, 3481, ad II.

[1] Hægy, *Manuel de Liturgie*..., 11e éd. (1922), t. I, p. 56.
[2] S. R. C., 18 mai 1878, 3349, ad 1.
[3] *Ibid.*, ad 3.
[4] Cod., can. 1197 § 2.

Q. — Dans notre diocèse, la solennité de la Purification avec la Bénédiction des cierges et la Procession est transférée au dimanche suivant. Cette année, le dimanche qui suivait le 2 février était celui de la Quinquagésime, en raison duquel la solennité de la messe de la Purification ne pouvait avoir lieu. Mais la Bénédiction des cierges et la Procession étaient prescrites.

Or, dans les indications de l'Ordo diocésain 1932 concernant ladite cérémonie, il était marqué que la messe solennelle du dimanche (de la Quinquagésime) après la Bénédiction et la Procession devait être célébrée avec la couleur blanche et qu'on devait tenir les cierges allumés pendant l'Evangile et à l'Elévation, comme pour le jour de la Purification.

Est-ce une innovation dans les règles, ou bien une erreur ? Il est à noter que les mêmes indications furent inscrites dans l'Ordo de 1931.

R. — Avant de répondre à la question elle-même, il ne sera peut-être pas inutile de faire observer que la concession qui permet de transférer la solennité extérieure de la Purification au dimanche qui suit, ne s'étend pas à la cérémonie des cierges (Bénédiction et Procession), laquelle ne peut aucunement être transférée, à moins d'indult spécial [1]. Lorsque, dans une église autre que la cathédrale, la fonction ne peut être faite le 2 février, elle doit être supprimée, car elle n'est de précepte que pour l'église cathédrale [2].

Néanmoins le cas que vous posez peut se présenter, soit que votre diocèse jouisse d'un indult spécial, soit que l'un des trois dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime ou de la Quinquagésime tombe le 2 février ; car alors la fête de la Purification est transférée au lendemain ; et il reste, pour le 2 février, la cérémonie des cierges suivie de la messe du dimanche.

Comment procéder alors ? — Tout simplement comme il est dit dans le Cérémonial des Evêques, lib. II, cap. XVI, n. 17 : « Si hujusmodi Festum venerit in Dominica Septuagesimæ, Sexagesimæ, vel Quinquagesimæ, non mutantur paramenta altaris, nec Episcopi, sed remanent eadem violacea ; et Diaconus et Subdiaconus utuntur dalmatica et tunicella, quia fit Missa de Dominica, secundum regulam in Rubricis Missalis, sub hoc festo positam, et candelæ amplius non accenduntur neque ad Evangelium, neque ad elevationem sanctissimi Sacramenti. »

Quant à un changement ultérieur relatif à ces dispositions, il n'en a jamais été question. La rubrique des anciens Missels : « Si vero Missa fieret de Dominica, Candelæ non accenduntur, » se trouve encore équivalemment dans les éditions les plus récentes.

Par conséquent l'Ordo de votre diocèse a fait erreur, tant l'année dernière que cette année, en prescrivant l'emploi de la couleur blanche et celui des cierges pendant la messe du dimanche.

[1] Cf. les décrets S. R. C. *Rhemen.*, 3321, 7 févr. 1874 ; *Agennen.*, 4010, 27 janv. 1899, qui ont refusé la concession demandée en ce sens. Depuis lors la S. C. des Rites a parfois consenti à cette translation de la cérémonie des cierges, mais seulement *avant la messe de la fête transférée*, ainsi qu'on peut le voir dans le Propre du Missel de certains diocèses, que nous avons sous les yeux, et qui sont aujourd'hui en vigueur.

[2] S. R. C., *Decr. Gen.* 3813, 1, 21 nov. 1893.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Education et Humanisme [1]

A l'heure où, dans une atmosphère de bataille, s'agitent tant de problèmes scolaires, école unique, surmenage, réforme des horaires et des programmes, pouvait-on espérer rencontrer un livre désintéressé et serein, qui laisse de côté les questions disputées, qui s'inspire de la seule passion du vrai et du beau et qui rappelle à nos contemporains les principes fondamentaux de l'éducation et les grands devoirs de l'éducateur ?

Dieu merci ! le P. François Charmot, directeur des études au Scolasticat d'Yzeure (Allier), vient d'accomplir cette merveille en nous donnant coup sur coup deux ouvrages que nous mettons au tout premier rang des publications pédagogiques de l'année écoulée : *L'Ame de l'éducation, La Direction spirituelle* (in-12 de 243 p., 12 f., Paris, *Spes*), et « *La Teste bien faicte* ».

Du premier, nous ne dirons rien, car nos confrères de l'enseignement le connaissent aussi bien que nous. Ils en ont lu et apprécié les plus importants chapitres dans *L'Enseignement chrétien* [2]. Du moins nous sauront-ils gré de leur rappeler le jugement autorisé que porta sur lui le directeur même de la Revue, M. l'abbé Calvet :

> « Intelligence des âmes, esprit surnaturel concret et chaud, méthodes libérales et confiantes, de la tradition modernisée, une langue ouverte et savoureuse, toutes ces choses font de ce livre un vrai chef-d'œuvre. Quel prêtre éducateur voudra prendre la responsabilité de l'ignorer ? Qu'on médite cette phrase du P. Charmot : « Il y aurait beaucoup plus de chrétiens et de chrétiennes sérieux, et moins de dévots et de dévotes mesquins, ou de catholiques de surface alliant le monde avec la piété, si, dans leur enfance, les âmes avaient été mieux éclairées sur le fond de la religion et dirigées dans la voie étroite et droite du véritable christianisme. » (Mars 1931, p. 273).

Quant à « *La Teste bien faicte* », le retard que nous avons mis à en parler serait impardonnable s'il n'était la preuve même de l'intérêt que nous y avons pris. Libre à d'autres de reproduire sans plus une « prière d'insérer », ou de rédiger le compte-rendu d'un livre après en avoir parcouru la préface et la table des matières et passé le coupe-papier toutes les cinquante pages. Pour nous qui cherchons surtout dans les livres le profit personnel, nous aimons à les savourer quand ils en valent la peine, à les relire, à les méditer page par page. Quelle aubaine de rencontrer un ouvrage aussi riche de substance profonde et d'aperçus variés ! Mon Rév. Père, n'imputez qu'à vous seul le retard dont vous êtes la victime...

[1] D'après l'ouvrage récemment paru du P. François Charmot, S. J. : « La Teste bien faicte », *Etudes sur la formation de l'intelligence*, in-12 de 310 p., 15 f. ; Paris, *Spes* (1930).

[2] D'octobre 1929 à juillet 1930.

* *

Si la formation morale est la première de toutes, à certains égards elle dépend de la formation de l'esprit. Aussi, après lui avoir fait largement sa place, le P. Charmot a-t-il voulu étudier dans un second volume le problème capital de l'*humanisme moderne*, et dresser une sorte de *charte* de l'enseignement secondaire dont le but est précisément la formation de l'intelligence.

Son livre s'adresse aux parents, éducateurs naturels des enfants, et aux maîtres chargés par les parents de parfaire cette éducation.

Car c'est du maître que Montaigne parlait quand il écrivait la phrase célèbre : « Je voudrais... qu'on fut soigneux de luy choisir un *conducteur qui eust plutost la teste bien faicte que bien pleine* [1]. »

Le P. Charmot a consacré la première partie de son livre, une centaine de pages, à donner une image juste et nette de ce qu'on appelle une « tête bien faite ».

Il l'a d'abord définie par ses contraires.

Elles sont nombreuses, en effet, les têtes mal faites. Le R. P. les étudie l'une après l'autre dans une série de portraits pris sur le vif et qui feraient bonne figure au milieu des admirables esquisses laissées par les grands moralistes : La Bruyère, Pascal, Joubert, La Rochefoucauld. Ajoutons d'ailleurs que plus d'un trait leur est emprunté.

L'esprit sera *bon* qui ne sera ni faux, ni géométrique, ni superficiel, ni irréaliste, ni étroit, ni critique, ni à facettes, ni passionné. Arrêtons-nous un peu à ces défauts divers.

L'esprit faux manque de jugement. Non seulement il interpose entre lui et l'objet un verre déformant, mais la rétine même de ses yeux, s'il est permis de parler ainsi, est déformante. L'esprit faux prend tout à rebours ou de la façon dont il convient précisément de ne pas le prendre. Et qu'on veuille bien le remarquer, une idée n'est pas juste dans la mesure où elle est communément admise. « A notre époque, où la Presse offusque notre vue des choses, on juge par la « mémoire-papier » plus que par l'observation du réel : on a des jugements de papier, mais non de raison. »

Le signe de cette fausseté d'esprit apparaît chez l'enfant

« dans la manière même de suivre les conseils qui lui sont donnés. Il les prend à la lettre, et n'en saisit pas le sens réel ; il aboutit ainsi à des résultats ridicules. Avec les préceptes de rhétorique, il compose une fausse éloquence, avec ceux de la morale, il tombe dans une fausse piété, avec l'ascétisme, il s'empêtre dans de fausses délicatesses de conscience qu'on appelle scrupules, avec les leçons de savoir-vivre, il prend une fausse politesse et des manières guindées, avec les avertissements de la prudence, il s'impose de fausses réserves qui sentent plus l'hypocrisie que la circonspection... Ainsi l'esprit faux au collège prend de travers tous les bons avis, et reste persuadé qu'il les observe avec attention et docilité. » (P. 22).

[1] *Essais* I, XXVI.

L'esprit géométrique est celui qui manque de finesse et qui emploie la logique abstraite et déductive là où elle n'a que faire. Or rien de plus nécessaire dans la vie que cet esprit de finesse qui donne l'intuition pénétrante des situations compliquées, qui seul rend possible la société des hommes et permet d'exercer sur eux une influence de chef ou de conseiller.

Souvent, dans le domaine intellectuel, il se confond avec le *goût* et c'est lui qui distingue la souple et lumineuse science française de la puissante mais grossière « kultur » allemande.

L'esprit efféminé manque de fermeté dans le jugement Il se contente de sentir sans chercher à comprendre. Et ce fut la tare d'une époque qui, hélas, ne semble pas terminée, que cette mollesse et ce laisser-aller dont lettrés et artistes se firent trop souvent gloire.

Au point de vue pédagogique, il convient d'habituer très tôt l'enfant à réfléchir et à maîtriser ses sens et ses nerfs pour qu'il arrive à la maîtrise de ses pensées.

L'esprit superficiel, au témoignage de La Bruyère qui en a tracé plus d'un portrait, n'a pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire. « La profonde ignorance... inspire le ton dogmatique... »

Nous ne saurions évidemment demander à nos élèves de tout savoir. Ils ne peuvent posséder que la science et l'expérience de leur âge. Défendons-les néanmoins contre les vues hâtives et de surface. « Une intelligence qui n'a pas appris, dans ses classes, à examiner les choses *à fond,* est une intelligence « mal faite. » Aussi l'éducateur doit-il faire travailler ses élèves en profondeur, harceler leur paresse de « pourquoi, » exiger « des preuves, des raisons qui seront des faits, des statistiques, des dates, des résultats, des citations, en un mot les pierres de l'édifice » (p. 41).

Chez *l'esprit irréaliste*, le mirage remplace la nature, l'abstraction représente la réalité. Or « nos systèmes scientifiques, nos constructions idéologiques n'ont une valeur saine et féconde que s'ils reposent sur l'or authentique des réalités concrètes » (p. 47).

Sans renoncer à ce besoin de clarté et de logique qui caractérise notre génie français, n'amenuisons pas la pensée aux dépens de la vérité. Puisons nos inspirations à la source du vrai qui est *la nature.* Il n'est pas de réalité si humble qu'elle n'enferme des trésors de beauté et de poésie. Habituons nos enfants à voir par eux-mêmes sans se contenter de ce qu'on leur rapporte. Faisons-leur étudier « l'art de penser » des grands réalisateurs, Foch ou Napoléon. Le succès ici-bas n'est pas aux rêveurs, aux utopistes, aux idéologues, mais aux *réalistes.*

Le P. Charmot a emprunté au cardinal Newman le portrait de *l'esprit étroit.* D'après l'éminent prélat, cet esprit étroit aurait une double origine : ou bien il naîtrait de la mesquinerie du caractère, de cette fausse conception

qu'une vérité en exclut une autre parce qu'elle en diffère ; ou bien il serait la conséquence d'une spécialisation poussée à l'excès. Loin d'enrichir l'esprit, elle le mécanise, elle mutile la connaissance. Citons, après l'auteur, les réflexions piquantes du P. Sertillanges :

« Les mathématiques isolées faussent le jugement, en l'habituant à une rigueur que ne comporte aucune autre science, et moins encore la vie réelle. La physique, la chimie obsèdent par leur complexité, et ne donnent à l'esprit aucune ampleur. La physiologie pousse au matérialisme, l'astronomie à la divagation, la géologie fait de nous un limier qui flaire, la littérature nous vide, la philosophie nous enfle, la théologie nous livre au faux sublime, et à l'orgueil doctoral. » (*La Vie intellectuelle*, p. 107).

Développons donc en nous et chez nos élèves ces « âmes universelles, ouvertes et justes à tout » dont parle Montaigne.

Qu'il y ait un bon esprit critique, personne ne songe à le nier. Le discernement judicieux est la condition même de la vie intellectuelle. Ce qu'il faut blâmer, c'est *l'esprit critique malveillant*, qui est aveugle pour le bien, qui ne sait voir que le mal, qui veut le dénicher partout, et va jusqu'à le créer de toutes pièces pour mieux le pourfendre.

Cette attitude, loin de servir la vérité, l'affaiblit ; elle blesse gravement la charité et la justice. Il faut chercher ce qui unit, non ce qui sépare. « On tue le mal par le bien. » Et le R. P. pose en thèse qu' « on ne doit condamner que ce qu'on ne peut justifier » et qu' « on doit toujours justifier ce qui ne mérite pas une condamnation » (p. 63-64).

D'où le devoir pour les maîtres d'obliger très tôt leurs élèves à la discipline de la vraie critique. Ils ne seront autorisés à parler des défauts qu'après avoir montré leur intelligence totale des qualités On les habituera à distinguer idées et personnes, principes et pratique. Enfin on leur enseignera qu' « il faut suivre avec les adversaires le système de la continuité et non celui de l'opposition. C'est-à-dire que, bien loin de poster ses idées en face des idées de l'adversaire comme deux ennemis irréconciliables, il faut les unir en leurs parties communes et les compléter en leurs parties divergentes » (p. 67).

Les esprits à facettes ont un vice de conformation très grave. Ils semblent formés de diverses lentilles à travers lesquelles les objets perdent leurs proportions. Or il faut mettre chaque chose à sa place. Gardons-nous en particulier de faire, comme il n'arrive que trop en certains milieux sportifs, prédominer le corps sur l'esprit. Gardons-nous également de déprécier les matières enseignées par nos confrères : « Il serait à souhaiter, écrit non sans malice le R. P., que les éducateurs, parents tout d'abord, surveillants, professeurs de toute discipline, ne fassent jamais de surenchère sur les matières qui sont de leur ressort, ni par recherche de popularité, ni par ignorance, volontaire ou involontaire, de l'ordre universel des choses. Les esprits seraient alors mieux formés » (p. 75).

L'histoire montre avec évidence qu'une grande passion est souvent à la base des grandes actions. Défions-nous cependant de *l'esprit passionné* à l'âge de la formation. « La question de l'influence du cœur sur la rectitude du jugement, et par conséquent sur la formation de l'esprit, est peut-être celle qui devrait préoccuper davantage la conscience professionnelle des maîtres » (p. 78).

Aux enfants, il faut une activité passionnée. Enflammons-les *d'amour pour la pure vérité*. Avec la maîtrise des sens enseignons-leur cette *humilité d'esprit* qui est signe d'intelligence et qu'un fin lettré, M. Léon Bérard, jadis ministre de l'Instruction publique, considérait comme le meilleur résultat de la formation humaniste.

Seule une analyse approfondie des défauts de l'intelligence pouvait nous faire comprendre ce qu'est un *bon* esprit. C'est une sorte de résultante, le produit d'un sage équilibre : « Aucune qualité particulière ne suffit à faire un bon esprit... Le privilège des bons esprits, c'est la *plénitude*, c'est la *rencontre des qualités opposées*, c'est *l'accord des notes complémentaires*... La supériorité propre aux têtes bien faites, vient précisément de cette rectitude et de ce « plein » du jugement, qui donne confiance... » (p. 85).

On conçoit dès lors l'importance de la mission des professeurs. Elle se mesure à l'importance même du jugement pour l'homme. « D'une part, ils éloignent les obstacles de toutes sortes à la conquête de la vérité, d'autre part, ils développent les vraies forces au détriment des forces trompeuses. Tout dépend d'eux. Ils rendent tout le bien possible et souvent facile, tout le mal au contraire difficile et souvent impossible » (p. 90). La suite nous le montrera clairement.

* *

La seconde partie de l'ouvrage, la plus neuve et la plus originale à notre sens, étudie les moyens de la formation de l'esprit et les ramène à une méthode générale désignée par un mot célèbre : *l'Humanisme*.

Le R. P., qui tient à en montrer toute la valeur, commence par le définir. A la suite du P. Delos [1], il distingue dans l'humanisme intégral trois parties essentielles : la *culture*, la *civilisation* et l' « *humanisation*. »

« L'idée de *culture* exprime, comme l'idée de tradition, le patrimoine de chaque nation acquis par ceux qu'on appelle les « pères », l'héritage des morts qui ne meurt pas, parce qu'il survit dans les fils... Renoncer à la culture ancestrale, c'est ramener une nation de l'état de moisson opulente à celui de terre en friche » (p. 99-100).

L'humanisme nouveau visera donc à ne rien dilapider du trésor spirituel où s'est alimenté l'esprit de notre race, mais il n'atteindrait pas son

[1] *La Société internationale et les Principes du Droit public*, Paris, Pédone, 1929.

but s'il ne développait en même temps l'esprit de conquête auquel on doit les progrès de la *civilisation*, et si dans *l'épanouissement* progressif de sa complexe nature, il ne permettait à l'homme d'atteindre les seules *fins idéales* de sa nature spirituelle. L'humanisme ne sera rien de moins qu'une élévation progressive de l'homme jusqu'à Dieu.

Une telle formation exige un choix des matières d'enseignement et l'établissement d'une *hiérarchie* entre elles. Eclairé, si l'on peut dire, par le but à atteindre, le P. Charmot recherche dans une série de chapitres fortement charpentés la part qui revient à *chaque discipline scolaire* dans l'éducation des enfants de France. Tour à tour sont citées à la barre les Langues vivantes, les Sciences, la Littérature française, les Langues et littératures gréco-latines, l'Histoire et la Philosophie.

Les *langues vivantes* sont moins formatrices par elles-mêmes, comme exercices d'esprit, que par les civilisations qu'elles révèlent. Aussi le professeur fera-t-il bien de modérer l'attrait du résultat immédiatement pratique qui s'empare trop souvent de l'élève de langues vivantes. Mais sagement alliées aux sciences historiques et géographiques, les littératures modernes, en ouvrant des perspectives infinies sur l'âme humaine, élargiront l'esprit du petit Français et lui rappelleront qu'il est aussi citoyen de l'univers.

C'est moins le détail des connaissances scientifiques que l'enfant doit acquérir, que *l'esprit scientifique* lui-même. Les sciences exercent une influence incontestable sur la vigueur de l'esprit en lui faisant acquérir les qualités d'ordre, de netteté, de précision, d'exactitude.

« ...L'humanisme scientifique est celui qui expulse de toutes les démarches de l'esprit ces terribles défauts qu'on appelle : le vague, l'imprécis, le caprice, l'instinctif, l'illogisme, l'incohérence, le désordre, le confus ou l'illusoire, l'arbitraire, l'artifice, le subjectif, l'imaginaire, le dilettantisme, la prestidigitation, les faux-semblants, les superfluités, le vain brillant, le toc, en un mot, la duperie des mots et des images. L'humanisme scientifique est une loi de probité, de franchise, de liberté, de vérité, de mesure exacte, en toutes choses. Un bon maître de littérature ou d'art ou d'histoire doit posséder les dons de l'humanisme scientifique et les faire valoir dans son enseignement. » (P. 121).

Le P. Charmot revient à plusieurs reprises sur l'importance de l'esprit scientifique. Citons encore ces lignes, qui rappellent la définition de la charité par S. Paul :

« L'esprit scientifique est fécond ; il défait et refait la science. L'esprit scientifique est libre : il n'est enchaîné ni par les inventions partielles du passé, ni par les systèmes artificiels, ni même par les généralisations incomplètes des lois. L'esprit scientifique est intuitif : il va par bonds spontanés à travers les obscurités du mystère de la nature. L'esprit scientifique ressemble à l'esprit du poète par ses rêves qui sont les hypothèses et par ses visions prophétiques... Autre chose est l'érudition savante qui est un bien commun à tous, et l'esprit scientifique qui est une sorte de don et de privilège céleste. » (P. 149-150) [1].

Tout autant et souvent plus que la froide inspiration païenne, notre *littérature française*, dans ses plus belles pages, — et il n'en manque pas, aussi bien au Moyen-Age et à l'époque romantique qu'aux temps classiques, — possède la vertu de dilater le cœur et l'intelligence de nos enfants. « Aucun autre exercice ne remplacera jamais l'intimité vivante de l'enfant avec son beau livre de français » (p. 128). Les méthodes de français [2] ont fait depuis quelque temps de véritables progrès au point de vue pédagogique. Les professeurs se doivent de ne pas les ignorer.

Quelle est la valeur des *humanités gréco-latines* et y a-t-il un art de les enseigner d'une manière « humaniste » ? La réponse à cette double question retient longuement notre auteur et forme l'un des meilleurs chapitres de tout l'ouvrage [3].

Le grand bienfait des humanités gréco-latines, envisagées du point de vue de la culture, c'est de donner à l'esprit la forme propre et caractéristique de notre race. En nous rendant profondément *nous-mêmes*, elles nous rendent capables de *tout* assimiler et de telle sorte que *tout* devienne un enrichissement de notre personnalité.

Une culture uniquement française ne saurait atteindre ce résultat. Que sera, par exemple, notre littérature *avec* ou *sans* la formation gréco-latine ?

« ...C'est tout comme une silhouette de premier plan avec ou sans son paysage lointain, une mélodie avec ou sans l'accompagnement qui l'orchestre, un prince expliqué par ses ancêtres ou le même inconnu et sans sa lignée, une fleur avec le bouquet de verdure et le cadre naturel qui l'entourent ou la même arrachée de son milieu et jetée parmi des bibelots artificiels. Se représente-t-on exactement ce que seraient les débris du Parthénon, dans un musée, sans cette lumière de la Grèce qui les « colorait de la plus belle teinte de la fleur du pêcher » ?... Que deviennent les colonnes de Baalbeck, lorsqu'elles ne se profilent plus sur la magie du couchant, aux

[1] Quatre fois au moins, p. 159-160, 205, 225, 245 à 253, le R. P. insiste sur le véritable rôle des *sciences* et sur les dangers d'une formation exclusivement scientifique.

[2] Elles ne sont pas encore tout à fait au point, à en juger par les divergences de vues qui séparent les maîtres au sujet de la conception des études littéraires et plus spécialement de l'*histoire littéraire*. M. Ph. Van Tieghem, par exemple, s'en prend dans une curieuse brochure *(Tendances nouvelles en histoire littéraire*, Editions *Les Belles-Lettres*) à la méthode historique de Lanson, et voudrait voir l'effort de nos érudits se porter vers l'étude esthétique des grandes œuvres et l'analyse des procédés du génie. Le même critique attaquait naguère *(Revue Universitaire*, avril 1931) le procédé aussi antipédagogique qu'usité qui consiste à étudier la littérature d'après les critiques et les manuels, sans connaissance réelle des textes. — Ajoutons que M. Daniel Mornet a pris la défense de la méthode lansonienne *(Revue d'Histoire littéraire de la France*, avril juin 1930 : *Questions de méthode : certitudes et hypothèses dans l'histoire littéraire)*. M. Henri Simon a donné un très heureux « état de la question » dans la *Revue des Jeunes* du 15 janvier 1931. *Adhuc sub judice*...

[3] Ce chapitre reproduit, légèrement remanié, un article paru dans les *Etudes* du 20 novembre 1930, p. 401-426.

plaines de Syrie ? Telles sont les images qui se lèvent naturellement dans l'esprit dès qu'on essaye de se figurer les chefs-d'œuvre de la littérature française *avec ou sans le merveilleux enveloppement de la civilisation grecque ou romaine*. » (P. 138-139).

Il faut en dire autant de notre *langue* et de notre *pensée* même, dont le latin et le grec sont le « substratum naturel foncier, géologique, » suivant l'expression de M. François Duhourcau [1]. Seule donc « l'étude lente et pénétrante des œuvres grecques et latines nous révélera la forme précise et subtile de nos *qualités de race* [2] » (p. 141).

Du point de vue de la civilisation, les humanités gréco-latines sont appelées à établir un lien entre des peuples que les frontières et les mentalités propres tendent à isoler :

« Le trait d'union, c'est *l'antique*, c'est la culture commune gréco-latine qui a été pour ainsi dire inoculée, comme un sang vigoureux, dans les veines de toutes les nations modernes et qui leur permet de reconnaître dans la voix, dans les sentiments et les aspirations de l'une, la voix, les sentiments et les aspirations d'un des membres de la même famille, héritière d'une longue tradition. » (P. 146).

Pour apprécier leur valeur « humaine », nous songerons que ces langues, la latine surtout, ont été choisies par l'Eglise pour être le véhicule de sa foi et l'instrument de la transformation morale qu'elle opéra dans le monde. Ce sont elles aussi qui ont fait les chefs et les hommes d'élite sans faire d'eux des mandarins orgueilleux et sans les séparer de la masse, précisément parce qu'elles leur faisaient comprendre ce qui est *de l'homme* et leur inspirait cette sympathie pour l'homme qui a pris le nom d' « humanité ».

Mais, objecteront certains, l'étude de la langue est-elle vraiment nécessaire aux Humanités gréco-latines ? — Le R. P. répond par l'affirmative. D'une part, les élèves perdraient à cette suppression le bénéfice considérable de la version et du thème. D'autre part, le divorce de la pensée et de la langue serait le suicide de la pensée même.

Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans les vieilles méthodes d'enseignement ? Le P. Charmot ne le croit pas et il invite tous les professeurs à faire un retour sur eux-mêmes et sur leurs méthodes. N'étudient-ils pas et n'enseignent-ils pas les langues mortes en *spécialistes*, comme une *fin en soi*, et non comme un *moyen d'éducation* ? Grave erreur. Le but précis de la formation secondaire n'est pas de former des spécialistes du grec et du latin, — fonction qui relève de l'enseignement supérieur, — mais de « révéler à l'enfant, *à travers* les langues gréco-latines, les sources profondes et inépuisables de la beauté humaine telle qu'elle a fleuri et peut fleurir sous nos climats tempérés et limpides de France » (p. 163) [1].

Abordant ensuite le rôle de l'*Histoire* dans la formation humaniste, le P. Charmot écrit : « L'histoire apprend comment on découvre, commence et achève tous les ouvrages humains : ceux qu'une intelligente conduite a poussés jusqu'à la perfection, et ceux qu'une folle témérité ou une maladroite mollesse a fait échouer » (p. 178). Elle nous livre donc l'expérience humaine, les humbles débuts, les succès, les revers des œuvres humaines. « Aucune science ne développe au même degré l'esprit de finesse mêlé à l'esprit de géométrie, le sens du réel insaisissable et du trait précis ; en un mot aucune science ne touche, comme celle-ci, les extrêmes limites de l'effort humain » (p. 191).

Sans le couronnement des *études philosophiques*, les études littéraires et l'éducation tout entière apparaissent comme un corps sans tête. Aussi le R. P. les défend il chaleureusement contre l'esprit utilitaire de certains parents qui en privent leurs enfants.

De la philosophie, l'intelligence du jeune homme peut retirer des avantages incomparables. En premier lieu, la formation philosophique donne à l'esprit sa vigueur propre et sa liberté et, grâce à elle, les formes littéraires deviennent l'expression de pensées pures et lucides. Elle détache l'esprit des sens ; elle apprend à l'enfant à penser avec une certaine indépendance des images et des sentiments et par conséquent à conquérir, avec certitude et fermeté de caractère, la pure vérité.

Et qu'on ne l'accuse pas de manier uniquement des abstractions :

« *Elle passe par les abstractions, mais ne s'y arrête pas...*

« Elle aboutit au réel, plus que les sciences, plus que la littérature et que la poésie, tout d'abord parce qu'elle n'exclut aucun de leurs objets du champ de son observation. Il n'est pas une découverte qui ne l'intéresse. Tandis que chaque science morcèle la réalité et restreint de plus en plus son secteur, la philosophie, droite au centre, à égale distance de tous les points circonscrits, examine l'horizon d'un seul et même regard. » (P. 206).

« En effet, regarder le monde en savant c'est le regarder comme une série indéfinie de faits ; on voyage de l'un à l'autre, on glisse à la surface, et

[1] *Echo de Paris*, 9 septembre 1929.

[2] Ce qu'on attaque, quand on attaque le latin et le grec, c'est précisément cette aristocratie de l'esprit. Dès 1894, — le P. Charmot le rappelle quelque part, — Jaurès, ancien et brillant élève de Normale Supérieure, votait contre les études classiques dans le but avoué de hâter la décadence intellectuelle de la bourgeoisie. — Ne voyait-on pas l'autre jour encore un vague « hispanisant » faire dans une revue d'ailleurs très estimable une charge à fond contre le latin ? Le factum est intitulé : *Le latin et la démocratie*. C'est tout dire. M. Camille Pitollet est un de ces faux savants qui déchirent le sein qui les a nourris. *(Les Humanités*, libr. Hatier, janvier 1932, p. 186-190).

[1] Un confrère en religion et un émule en humanisme du P. Charmot, le P. V. Fontoynont, vient de publier deux ouvrages inspirés par cette pensée et éminemment propres à engendrer « l'enchantement efficace » : *Vocabulaire grec commenté et sur textes*, gr. in-8 de 200 p., cart., et *Vocabulaire latin sur textes liturgiques et citations courantes*. Le premier seul est entre nos mains. C'est une merveille d'impression et de présentation. En vente au collège Notre-Dame de Mongré, à Villefranche (Rhône), 20 f. (17 f. pour les maisons d'éducation). — Le même collège publie une admirable revue d'enseignement, trop peu connue en dehors des maisons de la Compagnie : *Trait d'Union*, trimestriel, abonnᵗ 30 f. (C/C Jean Duperray, Lyon 375.34). Ajoutons qu'elle ne fait pas double emploi avec *L'Enseignement Chrétien*.

comme à l'écorce des choses. Regarder le monde en littérateur, c'est le considérer comme une perpétuelle métamorphose de formes belles pour les sens. Regarder le monde en philosophe, c'est le comprendre, c'est-à-dire, entrer à fond dans l'intérieur des choses pour en dérober les secrètes racines et les dépendances cachées. » (P. 211).

Un troisième bienfait de la philosophie — et non le moindre, — c'est de donner à l'esprit l'habitude de penser *logiquement*. Elle apprend à ne pas mélanger les questions mais à les sérier, à découvrir les sophismes et les faux systèmes, à être judicieux en affaires comme en paroles. En un mot, elle fait les chefs, puisqu'on n'est chef que par la capacité d'unifier.

Enfin, et le R. P. adjure les parents de le comprendre, c'est pour le jeune homme, à l'époque où il prend conscience de sa personnalité, l'occasion unique de donner à sa *foi* une solidité, une maturité, un élan qu'il ne pouvait acquérir dans les classes précédentes. Plus tard, lancé dans la vie, embarrassé par les affaires, il n'en aura plus ni le goût ni le loisir.

Nous arrivons aux chapitres les plus importants, ceux dans lesquels l'auteur envisage la place du christianisme dans l'humanisme. D'aucuns se sont demandé s'il était permis d'associer les deux mots et ont fait d' « humanisme » le synonyme de « paganisme ». Le P. Charmot a étudié la question dans tous ses aspects et mieux qu'on ne l'a fait avant lui. Finie la querelle du gaumisme !

« L'Eglise, déclare-t-il, a tellement façonné l'âme, le cœur, l'intelligence, le caractère de notre patrie qu'on ne peut plus arracher sans trahir l'humanisme, la culture chrétienne de la culture française » (p. 238). Ce serait renier le meilleur de notre patrimoine. Aussi faut-il le dire bien haut : laïciser, c'est mutiler. Un lettré protestant, M. P. Arbousse-Bastide, le déclare sans détour : « L'ignorance des faits bibliques et évangéliques dans les écoles officielles est un des scandales de notre culture [1]. »

Tous les sermonnaires et bien des poètes ont puisé dans la Bible le meilleur de leur inspiration. Essayez donc de comprendre, sans une connaissance biblique assez approfondie, Marot et ses *Psaumes*, Ronsard et toutes ses œuvres de polémique, d'Aubigné surtout et ses *Tragiques*, et Malherbe, et Corneille dans *Polyeucte*, et Racine dans *Esther* et dans *Athalie*, et Molière dans *Tartuffe*, et Pascal dans ses *Pensées* ou ses *Provinciales*, et Voltaire et Rousseau et Chateaubriand et Lamartine et Hugo et Vigny et Baudelaire et tant d'autres !

Le christianisme est donc un *fait* dont on doit, bon gré mal gré, tenir compte. Mais il s'impose à l'humanisme à un titre beaucoup plus noble : il est une *vie*. A lui de purifier, de « baptiser [1] » le paganisme séduisant du monde antique, de chasser les miasmes corrupteurs qu'il pourrait renfermer, de défendre les professeurs contre le dilettantisme intellectuel.

« Le christianisme n'est pas seulement une science, une matière d'étude, ni même une idée directrice, une synthèse intellectuelle, qui s'ajoute à tant d'autres disciplines humaines. Il est une force vitale douée d'un merveilleux pouvoir d'assimilation universelle. En toutes choses, cette force spirituelle exerce une puissante désagrégation des éléments que la nature a unis ; elle élimine les poisons et les déchets et alimente l'âme chrétienne du seul bon suc nutritif. » (P. 244).

Le christianisme sera donc le ferment et l'antidote de l'humanisme. Nous voudrions citer longuement les pages que l'auteur consacre à l'enseignement envisagé sous cet angle [2]. Il nous suffira de les signaler à nos confrères. Personne, croyons-nous, n'a si bien montré la grandeur et la noblesse du rôle souvent effacé de professeur d'enseignement secondaire.

L'Eglise en effet a toujours considéré non seulement comme un droit, mais comme un devoir et un honneur de consacrer même ses prêtres et ses religieux à l'enseignement de la jeunesse, et cela, pour trois raisons : « parce qu'elle est la Maîtresse infaillible des nations, parce qu'elle est Catholique, parce qu'elle est la Source des grâces nécessaires à la recherche de la vérité » (p. 256).

Le prêtre est bien à sa place, même dans l'enseignement profane. Ne restreignons pas l'apostolat aux choses d'Eglise. Ces oppositions répugnent au véritable catholicisme universel. Faut-il même distinguer enseignement chrétien et enseignement profane ?

« En réalité tout est chrétien pour le chrétien. Il n'existe rien de profane qui ne soit auparavant profané. Profané, c'est-à-dire hors du temple. Le profane est hors du temple, parce qu'il en est sorti par sa faute. Ne rejetons pas la science au dehors. Nous n'avons pas à utiliser la science comme un bien emprunté à autrui, et par simple besoin d'apologétique ; par exemple pour nous faire pardonner d'être chrétiens, en portant à notre tour l'auréole des mérites humains. Non. La science est notre bien, parce que tout est au Christ. » (P. 264).

En un mot, tous les efforts de l'esprit humain intéressent le royaume de Dieu [3].

[1] *Pour un humanisme nouveau* (enquête dirigée par M. P. Arbousse-Bastide, agrégé de philosophie, préface de M. F. Strowsky), p. 15 ; éditions (protestantes) de *Foi et Vie*. — Notons en passant que cette revue est rarement aussi bien inspirée.

[1] Le mot « baptiser » est employé par le P. G. Jarlot qui a écrit, en un style légèrement tarabiscoté, de curieuses « variations » sur ce thème (*Revue Apologétique*, décembre 1931, p. 687-693).

[2] Ils ont dû remarquer les pages très vivantes que M. Georges Duret a écrites sur le même sujet dans *L'Enseignement Chrétien* d'avril, mai, juin et juillet 1931, sous le titre : *La formation chrétienne par la classe*. Rappelons au moins cette image évocatrice : « Le professeur d'enseignement secondaire se voit dans l'obligation de faire du sacré avec du profane et quelquefois du sain avec du malsain ; *il doit élever une église avec des débris de palais et de temples...* »

[3] La pleine « conversion à l'humain », pour employer l'expression chère à J. Guehenno, n'est même possible que par le christianisme. Le chrétien loin de mésestimer la nature l'aime vraiment et, seul, il peut répondre aux mille questions qu'elle pose.

Plus encore que des matières et des programmes, c'est donc du professeur que dépendra l'éducation et « l'humanisation » des jeunes esprits. Aussi l'excellent guide que nous avons suivi pas à pas consacre-t-il ses dernières pages à la formation pédagogique des professeurs. Pour donner aux élèves une tête bien faite, il faut avant tout préparer leurs maîtres.

* *

Un tel livre se passe de recommandation. Il vaut par la richesse et la variété des aperçus comme par la profondeur de la thèse générale. Encore n'avons-nous rien dit des notes précieuses dans lesquelles l'auteur nous fait profiter de la plus riche des documentations et d'une immense lecture, ni des appendices qui traitent et résolvent des questions souvent débattues, comme l'importance pratique de la langue latine pour l'étude du français et des langues vivantes, l'utilité de l'exercice de traduction, thème et version [1], la Bible dans l'enseignement secondaire [2].

C'est un livre que voudront posséder tous ceux que préoccupe l'éducation de la jeunesse et qu'inquiète l'avenir intellectuel de notre France. Aux maîtres chrétiens, à nos confrères de l'enseignement, il rappelle constamment leur bel idéal. A ceux que la lassitude et le découragement menaceraient ou qu'une longue pratique de l'enseignement aurait blasés, il rendra le feu sacré.

Vous avez atteint votre but, Père Charmot, et nous vous remercions de nous avoir communiqué vos lumières « pour nous élever à la hauteur de notre fonction sacrée ».

Comptes rendus Bibliographiques

Chanoine F. TROCHU. *Un grand ami de l'enfance :* Le chanoine Gilbert Bauduz (1812-1891) et son Œuvre de « Bethléem ». — In-8 de 232 p., avec de nombreuses gravures, 15 f. — Nantes, Notre-Dame de Bethléem.

La vie du chanoine Bauduz tient tout entière, ou peu s'en faut, dans la fondation et la direction de son Œuvre de « Bethléem. » Sans doute, il n'entreprit cette tâche que vers l'âge de quarante ans, et durant de longues années encore il mena de front avec elle les occupations du ministère paroissial. Mais il n'en est pas moins vrai que là fut, longtemps d'avance, l'objet de ses aspirations, là furent aussi ses affections les plus intimes ; c'est là qu'il s'incarna en quelque sorte. En dehors de « Bethléem », c'est à peine si son biographe a pu relever quelques détails qui méritassent d'être signalés. Aussi l'histoire de M. Bauduz est-elle si intimement liée à celle de « Bethléem » que l'une ne peut se comprendre sans l'autre.

Il naquit à Chateaubriant (Loire-Inférieure), le 11 avril 1812, dans une famille où la foi chrétienne était vivace. Après ses études primaires, il fut placé au collège ecclésiastique de Combrée (Maine-et-Loire), puis il revint partager les travaux de son père qui exerçait le métier de boulanger. Dès ce moment, il montra les deux principales dispositions qui devaient caractériser toute sa vie : le zèle pour la maison de Dieu et la charité envers les malheureux. En 1841, la mort de sa mère vint supprimer l'obstacle qui l'avait empêché auparavant, semble-t-il, de donner suite à ses désirs d'être prêtre. Après quatre années passées au Grand Séminaire de Nantes, il reçut le sacerdoce, le 22 décembre 1846. Dans les jours qui suivirent, il fut nommé vicaire à Abbaretz, puis, au bout de huit mois seulement, économe du Petit Séminaire de Guérande. Là encore, son séjour devait être de courte durée, car la charge qu'il y remplissait ne le mettait pas assez, à son gré, en contact immédiat avec les âmes. Toutefois, s'il n'y demeura qu'un an, il y rencontra la personne que la Providence destinait à être son auxiliaire indispensable dans l'œuvre d'assistance charitable que bientôt il entreprendrait.

Marie Guillet, c'était son nom, était alors âgée de trente-sept ans. Elle venait de faire profession comme Tertiaire de l'Ordre du Carmel, mais elle rêvait de se donner plus complètement à Dieu et au prochain. Ingénuement elle s'était ouverte de ce désir imprécis à son évêque, qui l'avait renvoyée à un de ses vicaires généraux. Ce dernier, plutôt embarrassé, l'avait adressée à tout hasard à M. Bauduz, qui cherchait alors une cuisinière. L'économe du Petit Séminaire comprit vite que là n'était pas la place de Sœur Marie ; c'est pourquoi il lui conseilla d'aller soigner les malades dans un hôpital, en attendant l'occasion où il pourrait l'employer d'une manière plus conforme à ses désirs.

Cette occasion ne tarda pas : nommé vicaire à St-Félix de Nantes et à ce titre chargé du service religieux du faubourg populeux de Barbin, il se persuada vite, ainsi que son curé, de l'urgence qu'il y avait à créer des œuvres de préservation pour la jeunesse. On acheta donc un terrain, avec maison et jardin, où fut installé le patronage St-Maurice. Là venaient s'instruire et se récréer quelques fillettes indigentes. Bientôt Sœur Marie en prit la direction, à laquelle elle ajouta le soulagement des pauvres et des malades dans tout le quartier.

Ce n'était là qu'un commencement : à la suite du choléra qui éclata dans la ville en 1852, bien des enfants demeurèrent orphelins. M. Bauduz n'eut pas le courage de les laisser à l'abandon. Malgré la charge qui en résulterait pour lui, il résolut de les recueillir dans la mesure du possible. Un soir, il vint au patronage, tenant par la main deux fillettes qu'il présenta à Sœur Marie, en lui demandant de les garder. Il se chargerait de l'entretien. Le lendemain, huit nouvelles petites rejoignaient les premières. L'œuvre d'où sortirait « Bethléem » était créée.

Comme bien l'on pense, les débuts furent pénibles. Les ressources n'affluèrent pas et plus d'une fois les orphelines eurent faim. De plus la besogne était écrasante pour Sœur Marie. Heureusement la Providence fournit des auxiliaires. De généreux bienfaiteurs apportèrent leurs aumônes ; une Tertiaire du Carmel vint offrir son concours ; M. l'abbé Richard, vicaire général du diocèse et futur cardinal-archevêque de Paris, envoya à la communauté naissante celle qui devait en être la première supérieure. Une annexe pour les garçons fut ajoutée. Bientôt, le patronage St-Maurice étant devenu trop étroit, il fallut transporter ailleurs l'orphelinat. M. Bauduz fit dans ce but l'acquisition d'une prairie voisine et il y bâtit l'établissement qui prit le nom de « N.-D. de Bethléem. » Celui-ci, à son tour, fut abandonné quelques années après et ne subsista plus que comme annexe, en attendant d'être vendu en 1906. Le gros de la colonie

[1] Nous avons tenté naguère un essai de bibliographie de la question (voir *Ami* 1931, couv. jaunes, p. 42), en souhaitant de la voir traitée à fond. Notre vœu était exaucé au moment même où nous le formulions. Il suffira désormais de consulter le P. Charmot.

[2] Un professeur laïque, aux initiatives toujours originales et souvent heureuses, M. J. Bezard, a publié naguère un livre curieux sur l'utilisation de la Bible dans l'enseignement du latin : *Israël et la pensée latine*. A défaut du livre on lira avec le plus grand profit l'étude qu'en a faite M. J. Gautherot dans *L'Enseignement Chretien*, décembre 1930, p. 66-74.

se transporta dans un édifice plus spacieux que, pour cette raison, on appela le « grand Bethléem », par opposition au premier qui, lui, devint le « petit Bethléem. » Dans la suite, d'autres agrandissements durent encore être réalisés et d'autres acquisitions opérées. L'œuvre de M. Bauduz, après avoir été vivement critiquée à son origine, comme toutes celles que Dieu suscite, finit par s'imposer à l'admiration des plus malveillants. Toujours, d'ailleurs, le fondateur n'avait trouvé qu'appui auprès de l'administration diocésaine.

Pour lui, il s'était abandonné à la Providence, sans se préoccuper de savoir où elle le mènerait, et sa confiance ne fut point trompée. Longtemps il demeura vicaire à St-Félix, continuant de seconder son curé dans les travaux du ministère paroissial. Ce n'est qu'en 1861 qu'il résigna cette charge, et même alors, sans doute par crainte de mettre en un relief exagéré la part qu'il avait prise à l'Œuvre de « Bethléem, » il tint à occuper un poste officiel dans le diocèse : tandis qu'il était l'aumônier d'un noviciat de Frères, d'autres prêtres le suppléaient à l'orphelinat. En 1875, cette anomalie prit fin, et il se consacra totalement à sa tâche de directeur et d'éducateur. Directeur, il lui incombait de trouver des ressources pour nourrir tant de bouches — et il voulait que la nourriture fût bonne — et au besoin entreprendre des constructions nouvelles. Educateur, il avait à surveiller la formation intellectuelle et morale d'enfants qui jusque là avaient été plus ou moins déshérités sous ce rapport et dont plusieurs avaient le caractère difficile. Il avait surtout à guider une jeune communauté religieuse : car si, au début, les personnes dévouées qui le secondaient avaient simplement continué à pratiquer individuellement la règle du Tiers Ordre séculier du Carmel, dont elles étaient les membres, plus tard, de nouvelles auxiliaires étaient survenues qui n'y appartenaient pas. Il fallait bien, pourtant, donner à toutes un cadre adapté à leur désir de perfection et d'apostolat. C'est pourquoi l'évêque de Nantes, Mgr Jacquemet, érigea en 1862 la pieuse association en congrégation de Carmélites du Tiers Ordre, avec l'obligation de la vie commune et les trois vœux de religion. Cette congrégation prit aussitôt un vigoureux essor ; nombreuses furent les âmes d'élite qu'elle compta et rien n'est plus captivant que l'esquisse biographique que l'auteur trace de certaines d'entre elles.

En septembre 1877, M. Bauduz fut nommé chanoine honoraire. C'était la récompense terrestre, en attendant celle du ciel qui ne devait plus tarder. Le 6 mai 1891, il rendait sa belle âme à Dieu. Ses dernières paroles furent : « Donnez, donnez tout aux pauvres ! » Elles résumaient bien toute son œuvre et toute sa vie sacerdotale.

Ce livre, tiré sur papier vergé, orné de trois beaux portraits hors texte, agrémenté de onze jolis dessins à la plume qui sont l'œuvre d'un artiste nantais, se présente sous des dehors fort agréables. Et comme il provient de la main qui traça l'histoire célèbre du saint Curé d'Ars, il aura de nombreux lecteurs.

En marge du Missel romain. *Commentaire historico-liturgique du Propre du Temps*, par l'abbé R. Hanon de Louvet. — In-8 de x-348 p., 20 f. — Imprimerie J. de Meester et fils, à Wetteren (Belgique).

Le présent livre ne vise pas à se ranger parmi les manuels nombreux qui enseignent la technique du Missel, c'est-à-dire la manière de célébrer la messe conformément aux rubriques ; d'une manière plus générale il s'adresse à tous ceux — prêtres et fidèles — qui désirent trouver dans le sacrifice qu'ils célèbrent ou auquel ils assistent un puissant moyen de sanctification et qui, dans ce but, cherchent à acquérir une intelligence aussi complète que possible des prières dont il s'accompagne. A leur intention, l'auteur précise le sens et le symbolisme des lectures, chants et prières, et cela avec raison, car l'Eglise, qui sait mieux que personne comment l'homme doit parler à Dieu et quels sentiments doivent éveiller en nous les mystères du Christ, a inséré dans le Missel des textes admirablement adaptés à ce double effet. Toutefois comprendre les paroles ne suffit pas : si le Missel est un vénérable monument de la piété liturgique de l'Eglise, il faut se souvenir aussi qu'il est un chef-d'œuvre auquel ont collaboré une foule d'artistes, en même temps qu'une construction plusieurs fois éprouvée par les ravages du temps et restaurée ensuite. C'est pourquoi la raison d'être de beaucoup de ses particularités échapperait si on ignorait la genèse des différentes périodes de l'année liturgique, ainsi que les remaniements, abréviations et suppressions dont les formulaires des messes ont été l'objet au cours des siècles. Aussi l'auteur a-t-il fait à l'exposé historique une large place.

C'est d'ailleurs par de l'histoire pure que débute son ouvrage, dont l'Introduction retrace à grands traits la formation du Missel depuis les origines jusqu'à nos jours. Le corps du livre est constitué par un commentaire s'appliquant à chacune des messes du Propre du Temps. « En marge du Missel », le titre indique bien la caractéristique de ce commentaire. Tout d'abord, ce dernier ne fait pas double emploi avec le Missel lui-même, dont il ne répète pas le texte. Ensuite il est destiné à faire comprendre, non à supplanter : c'est pourquoi il ne s'embarrasse pas de détails compliqués : il s'en tient à l'essentiel, mais aussi il dit tout l'essentiel, qui se trouve ainsi mis en pleine lumière. De là aussi le plan adopté : chaque messe est étudiée séparément ; comme préambule, un aperçu historique qui, pour certaines périodes plus riches en souvenirs, comme l'Avent, le temps de Noël, le Carême, atteint une certaine longueur et se dédouble même en deux notices : l'une générale et l'autre particulière à chaque messe, puis un bref commentaire littéral dégageant les idées maîtresses du texte et la pensée de l'Eglise. Il en va ainsi pour tous les jours ayant une messe propre, depuis le 1er dimanche de l'Avent jusqu'à la Fête-Dieu. Les dimanches après la Pentecôte, dont aucun n'est employé à commémorer un mystère déterminé et dont le formulaire, d'ailleurs, a varié, sont traités beaucoup plus sommairement en une notice générale. Si chacune des pages de ce livre renferme un aliment pour la piété, l'érudit, de son côté, ne doit pas s'en désintéresser, car il y trouvera plus d'un détail nouveau pour lui.

Louis de Gonzague (1568-1591). *Le saint Patron et Modèle des jeunes gens*, par le P. Louis Badet, S. J. — In-8 de 190 p., 8 f. — Crépin-Leblond, éditeur, 13, rue J.-J. Rousseau, à Moulins. (Remise par quantité aux collèges, séminaires et communautés).

Le sous-titre de cette nouvelle biographie de S. Louis de Gonzague en marque l'originalité. Le jeune saint jésuite est présenté ici comme le modèle des jeunes clercs encore au séminaire. S. Louis de Gonzague, en effet, mena jusqu'à la fin une vie d'étudiant, une vie semblable à celle des séminaristes. Sa qualité de religieux ne saurait l'empêcher d'être proposé à l'imitation des futurs prêtres séculiers ; on se rappellera que tous les prêtres qui se sont sanctifiés dans la vie d'apostolat — laquelle n'est active que par ses dehors — ne sont arrivés à la sainteté que dans la proportion où ils se sont rapprochés de la vie parfaite en suivant la voie des conseils, en réalisant la pauvreté de Jésus-Christ et de ses Apôtres, en se livrant à la prière et à la mortification. Faut-il ajouter que, parmi les Ordres religieux, la Compagnie de Jésus est un de ceux dont le genre de vie se

rapproche le plus de la vie des prêtres séculiers, par les occupations et les travaux apostoliques : enseignement, prédication, œuvres catholiques. Il est donc profitable aux séminaristes de considérer les exemples de l'incomparable lévite que fut S. Louis de Gonzague.

L'ouvrage du P. Badet est divisé en deux parties.

Dans la première, l'auteur rappelle que Louis de Gonzague fut, à maintes reprises, proposé comme le modèle et le patron des étudiants ecclésiastiques. Le saint cardinal Robert Bellarmin, qui avait été le directeur du saint jeune homme, fut le premier à proposer Louis de Gonzague comme patron aux étudiants du Collège Romain. Avant la canonisation du jeune jésuite (1726), Benoît XIII donnait déjà « pour spécial patron à toutes les universités, gymnases et collèges de la Compagnie de Jésus, le Bienheureux Louis, comme un modèle d'application à l'étude, d'innocence et de chasteté » (Bref du 21 juin 1725). Le pape Grégoire XVI a confirmé les décisions de ses prédécesseurs en proposant S. Louis de Gonzague comme modèle et comme patron à la jeunesse studieuse. En 1891, lors du 300e anniversaire de la mort de l'angélique jeune homme, Léon XIII signalait expressément que « la vie et les mœurs de S. Louis de Gonzague peuvent fournir aux jeunes gens de nombreux enseignements, leur apprenant avec quelle sollicitude ils devront châtier leur corps pour apaiser l'ardeur des passions, combien ils devront dédaigner les richesses et les honneurs, dans quel esprit et avec quelle énergie ils devront se livrer aux études et à l'accomplissement de tous les autres devoirs et obligations de leur âge, enfin, ce qui est, de nos jours surtout, de la plus haute importance, avec quelle fidélité et avec quelle affection filiale, ils devront rester attachés à l'Eglise et au Siège Apostolique » (*Lettre apostolique*, 1er janvier 1891).

Mais peut-être est-ce le Souverain Pontife actuellement régnant, S. S. Pie XI, qui a le plus insisté pour rallier la jeunesse et spécialement *la jeunesse des séminaires* autour de son saint patron. Le P. Badet rappelle opportunément des paroles et des textes trop peu connus du grand public : discours prononcé par Sa Sainteté au cours de l'année 1925-1926 soit devant les Cardinaux assemblés, soit devant les prédicateurs de Carême, soit devant les étudiants ecclésiastiques de l'Université Grégorienne ; textes de la Lettre apostolique adressée par Pie XI au T. R. P. Ledochowski et de la réponse au Comité Romain fondé pour la célébration du Centenaire Aloysien.

La deuxième partie forme une vaste synthèse, soutenue par l'exposé des faits et l'étude des documents, et dans laquelle sont mis en relief les points où Louis de Gonzague s'affirme surtout comme le patron et le modèle de la jeunesse cléricale. Il fut un « modèle de travail ». « Modèle de vie intérieure, son oraison, sa lutte pour suivre l'appel de Dieu, sa vie spirituelle, si bien ordonnée qu'elle le conduit à l'union consommée peuvent être proposées aux clercs désireux de parvenir, eux aussi, à la perfection que requiert le sacerdoce. Louis fut également un « modèle de renoncement ». Il renonça aux richesses et aux honneurs ; il mortifia ses sens et sa chair ; il renonça à sa volonté par l'obéissance. Or, Jésus-Christ a dit indistinctement à tous : « Si quelqu'un veut me suivre, qu'il se renonce » (Matth., XVI, 24). Enfin — et ici le modèle s'impose aux clercs — Louis fut un « modèle de charité envers le prochain ». Ses conversations, son apostolat, ses lettres en fournissent de multiples témoignages. De lui on peut dire qu'il fut « le martyr de la charité ».

L'ouvrage se clôt par une page empruntée au cardinal Manning sur la dévotion aux saints, « nos modèles ». L'auteur ne pouvait mieux conclure la pressante invitation qu'il adresse aux clercs de prendre Louis de Gonzague comme patron et modèle. On ne saurait trop recommander son excellent travail.

Poupées de Paris, par Eugène Joliclerc. — In-12 de 336 p., 12 f. — Editions de la Société d'Impression du Chevaleret, 20, rue Charcot, Paris 13e.

L'auteur d'*Un chaste* (voir *Ami* 1927, p. 667) nous donne aujourd'hui un roman d'un genre tout nouveau, très vivant, à certaines pages très émotionnant, et d'une psychologie finement étudiée. Le récit est réduit ici au strict minimum : la suite du roman se compose de scènes successives que l'auteur relie simplement par quelques mots de transition ou d'introduction.

Ne vous fiez pas au titre léger et vaporeux qui ferait songer à quelque histoire peu sérieuse ou peu édifiante. M. Joliclerc a entendu écrire un roman très sérieux, très suggestif et d'une haute tenue morale. L'âme et l'héroïne du roman est la jeune et exquise Dolly Simiane, fille d'une actrice connue, mais qui a quitté sa mère il y a huit ans, quelques jours avant le mariage de cette séduisante maman avec un jeune Anglais, mutilé de guerre. Et depuis huit ans, elle occupe au foyer désert de Monsieur de Lestac, un vieil ami, la place du fils tué glorieusement.

Dolly ne se rend compte encore qu'imparfaitement de la bizarrerie de cette situation. Elle ne songe pas à mal ; son âme est très droite, et si la jeune fille manifeste fréquemment des allures assez libres, c'est en toute franchise, avec l'intention de bien faire et sans soupçonner même, tant son âme est droite, qu'on la puisse mal juger. Si on la critique, tant pis : « On me critiquera, dit-elle à son amie Rosine, jusqu'au jour où l'on s'apercevra que la logique permet aux jeunes filles suffisamment averties que nous sommes, ce qui était défendu aux petites oies blanches d'il y a quarante ans, et que nous ne faisons pas plus de bêtises, libres, que nos grand'mères les bien gardées » (p. 141). Dolly a le cœur bon et compatissant : elle entend se dévouer, et elle profite de la situation et des relations que lui procure sa qualité de fille adoptive de M. de Lestac pour organiser une œuvre de bienfaisance à l'égard des malades hospitalisés : « Moi aussi j'écoute, déclare-t-elle à sa vieille Nounou, mais je regarde bien droit et si je peux faire œuvre utile, je la ferai, malgré les cancans et les médisances » (p. 210).

Il ne semble pas que des cancans et des médisances aient été provoqués par les démarches et les allures de Dolly. C'est une jeune fille si droite et si pure que nul ne peut se méprendre à son sujet. Nous aimerions savoir d'où lui vient cette droiture. Affaire de tempérament sans doute, car ce n'est point la mère de Dolly, la légère et égoïste Andrée Simiane, mariée à Charlie Léolie — la vraie poupée de Paris — qui a pu lui inculquer ces sentiments. Un jour viendra où Dolly, désireuse d'éclaircir le mystère de sa naissance, apprendra qu'elle est déclarée « née de père et mère inconnus ». Sa mère ne l'a même pas reconnue afin de garder sa liberté d'actrice (et sans doute d'amoureuse).

C'est ici que se déclenchera la première faiblesse morale — l'unique dans le roman — de Dolly. Elle aime un filleul de guerre plus âgé qu'elle, le commandant Aubin. Cet amour a pris de plus en plus possession de son cœur, à mesure qu'Aubin lui-même témoigne à la jeune fille plus de sympathie, plus d'affection. Un jour même, dans un moment d'émotion, Aubin a laissé entendre que lui aussi aimerait d'amour Dolly. Et c'est là le point de départ d'une catastrophe morale qui — heureusement pour les héros du roman — n'ira pas à sa réalisation. Dolly, désespérée de se savoir sans parents, se réfugie près d'Aubin et lui demande de l'épouser. Aubin doit alors confesser qu'il est marié, que sa femme est folle et enfermée dans une maison de santé. Dolly, bouleversée mais vaincue par l'adversité, déclare qu'elle veut cependant appartenir à Aubin, et, pour réaliser ce dessein, elle quittera M. de Lestac, deviendra artiste elle aussi et conquerra sa liberté...